

Rejoindre F.O.-DGFIP 78

F.O.-DGFIP CONTRE LES IDÉES TOUTES FAITES LE SYNDICAT, C'EST DÉPASSÉ ?

Le pensez-vous vraiment ?

À ce jour, les négociations annuelles obligatoires (salaires, temps de travail, congés), les négociations nationales, la gestion des organismes de prévoyance et de retraite, l'évolution des conventions collectives, l'assistance des salariés en difficulté relèvent toujours des organisations syndicales.

**Il n'existe pas d'alternative !
Les syndicats restent donc bien totalement d'actualité et Force Ouvrière
y tient toute sa place.**

LES SYNDICATS SONT POLITISÉS ?

Le syndicat "F.O.-DGFIP" a cette particularité qui le rend unique : il est libre et indépendant. Nous sommes attachés à ne prendre en compte aucune considération de nature idéologique, politique, religieuse ou philosophique. Nous gardons ainsi une totale liberté d'action vis-à-vis de tout gouvernement, quelque soit sa couleur politique.

LES SYNDICATS SONT TROP EXTREMISTES... OU TROP MOUS ?

F.O.-DGFIP inscrit toutes ses actions dans un cadre légal, car la violence et la radicalité ne mènent à rien. La crédibilité et le respect ne s'obtiennent ni par l'arrogance ni par l'agressivité, mais dans la clarté des revendications et par la détermination. À Force Ouvrière, nous préférons construire plutôt que casser. Cela ne nous empêche pas de hausser le ton lorsque c'est nécessaire.

LES GRÈVES GÊNENT TOUT LE MONDE ?

Pour Force Ouvrière, la grève reste l'ultime recours lorsque tous les autres moyens de négociation ont échoué. Nous n'oublions jamais que cela pénalise en premier les salariés. Les manifestations restent cependant parfois indispensables, mais elles ne sont qu'une infime partie de l'action syndicale. Les militants Force Ouvrière participent aux négociations, assurent des permanences, siègent aux CAPL, conseillent les collègues et offrent bien d'autres services encore, au bénéfice de tous.

C'EST TROP CHER ?

De quoi parlons-nous ?

La cotisation syndicale est adaptée en fonction de la catégorie socio-professionnelle et du salaire de l'adhérent. Elle est permet de bénéficier d'un crédit d'impôts. Cela correspond, selon les cas, au prix d'un ou deux café(s) par mois. C'est bien peu, vis-à-vis des nombreux avantages réservés aux adhérents de Force Ouvrière : information, formation, défense, assurances, association de consommateur, etc.

Enfin, à l'image des "cotisations sociales", c'est aussi l'expression d'une certaine solidarité entre les salariés !

JE VAIS ME FAIRE MAL VOIR ?

L'appartenance à un syndicat peut rester anonyme tant que vous ne vous présentez pas à des élections. Force Ouvrière respecte totalement cette confidentialité.

Si vous pratiquez le syndicalisme dans le respect des bonnes pratiques de notre organisation, votre rôle de syndicaliste ne peut pas être un handicap dans votre carrière.

L'Administration a besoin d'interlocuteurs formés et compétents. Ils ont besoin des syndicalistes Force Ouvrière.

En conclusion : L'UNION FAIT LA FORCE !!

Davantage qu'une devise, c'est peut-être la meilleure définition du syndicalisme...

En effet, une organisation syndicale est d'autant plus efficace dans les négociations qu'elle représente un grand nombre de salariés.

Ne vous y trompez pas, toutes les conquêtes sociales n'ont jamais été obtenues par hasard ou par la simple générosité des employeurs.

Elles ont toujours été le fruit du combat d'organisations syndicales dont Force Ouvrière, qui n'a qu'un seul but : améliorer la vie et les conditions de travail de tous.

**Alors n'hésitez plus :
ADHÉREZ À F.O.-DGFIP !!**

**Rejoignez-nous,
ADHÉREZ !**

**Syndicat National FORCE OUVRIERE des Finances Publiques
Section des Yvelines**

FO
la force syndicale **DGFIP**

16 av de St Cloud 78000 Versailles
Tél. : 01.30.65.14.49
fo.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le.....

→ Le crédit d'impôt sur la cotisation syndicale est à hauteur de 66% de son montant, ainsi une cotisation de 120 euros ne coûte en fait que 40 euros soit moins de 3,50 par mois ! N'hésitez plus...

FO
la force syndicale

**PREMIERE ORGANISATION
SYNDICALE DANS LA
FONCTION PUBLIQUE D'ETAT**